

# Le consensus québécois en environnement





## Agriculture

- Le Québec possède un Plan d'agriculture durable (PAD) qui comprend des cibles de réduction des engrais azotés et des pesticides.
- Le PAD prévoit l'accélération de l'adoption de pratiques agroenvironnementales et la protection de la santé des sols.



## Aménagement du territoire

- Le Québec possède une politique d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT) qui vise à limiter l'étalement urbain en dirigeant la croissance urbaine vers des milieux déjà dotés d'infrastructures et de services publics
- De par sa PNAAT, le Québec vise à mettre en place des formes d'aménagement qui permettent de contrer la perte de milieux naturels et de territoires agricoles.



## Biodiversité

- Le Québec adhère au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal afin de faire cesser et d'inverser la tendance de la perte de biodiversité.
- Québec s'est engagé à investir pour protéger 30% de son territoire d'ici 2030.
- La Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît le droit de toute personne de « vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité ».
- Les municipalités québécoises ont le pouvoir d'interdire la vente et l'utilisation des pesticides sur leur territoire.



## Climat

- Le Québec adhère aux objectifs établis dans l'accord de Paris.
- Le Québec vise à atteindre la carboneutralité d'ici à 2050.
- Le Québec a mis en place un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) et a imposé un prix sur la pollution par l'entremise de ce marché du carbone dès 2013.



## Consommation

- Le Québec protège les consommateurs et consommatrices contre l'obsolescence programmée, et favorise la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens.
- Les municipalités québécoises ont le pouvoir d'interdire les produits de plastique à usage unique sur leur territoire.



## Eau

- Au Québec, l'eau est une ressource collective gérée par des instances publiques.
- Le Québec possède une législation qui garantit « zéro perte nette » de milieux humides et hydriques.
- Le Québec et le Canada collaborent pour la gestion et la protection du fleuve Saint-Laurent.



## Énergie

- L'énergie produite par les travailleurs et les travailleuses de l'industrie énergétique québécoise est renouvelable.
- Il est interdit par la loi de produire des énergies fossiles au Québec.
- Le Québec est membre de la Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA).



## Mobilité

- Le Québec possède une norme pour les véhicules zéro émission et une loi pour interdire la vente des véhicules neufs à essence à partir de 2035.
- Le Québec a choisi de réaliser le tramway de Québec avec la participation financière du gouvernement fédéral.



Accès  
transports  
viables



AQME  
Association québécoise  
des médecins  
pour l'environnement



centre  
d'écologie  
urbaine



quebecmelleuremine.org



EAU  
SECOURS

Pour la protection et la gestion  
responsable de l'eau

Équiterre



Environnement  
Jeunesse



FONDATION  
DAVID SUZUKI

Un monde. Une nature.

Fondation  
Rivières



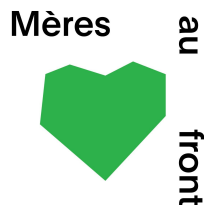
FCQGED

Front commun québécois pour une  
gestion écologique des déchets



Front étudiant  
d'action climatique

GREENPEACE



Mères  
au  
front



Nature  
Québec



PIÉTONS  
QUÉBEC



Réalité  
Climatique  
CANADA



Regroupement  
des conseils régionaux  
de l'environnement



trajectoire



Vigilance  
OGM



Vélo Québec



VIVRE EN VILLE  
la voie des collectivités viables